



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
mardi 9 avril 2013
18 heures 45**

RS/MG

N° 001509

**Direction des Affaires
Culturelles - Avenant
convention d'objectifs
2011 - 2012 - 2013
conclue entre le vélo
théâtre et la ville
d'Apt**

Affiché le :

Le mardi 9 avril 2013 à 18 heures 45 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL

ABSENTS : O

La séance est ouverte, Mme Katherine COUZINET est nommé Secrétaire.

La compagnie Vélo Théâtre est installée depuis 1992 à la pépinière d'entreprises d'Apt qui est devenue espace de résidences de créations, de rencontres artistiques et d'accueil.

Par délibération n° 660 du 19 septembre 1997, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la mise en œuvre du processus général de reconversion civile par la commune d'Apt suite à la fermeture de la base nucléaire d'Albion. L'un des cinq dossiers appuyés dans le cadre du programme global de la reconversion concernait l'affirmation du pôle culturel avec l'installation d'une troupe de théâtre résidente, à savoir le Vélo Théâtre. Les objectifs affichés étaient les suivants : aménagement d'un espace permettant l'extension de l'activité théâtrale (création, diffusion, hébergement, formation toute l'année y compris l'hiver et diversification en synergie avec les ateliers chorégraphiques, plastiques et de musique ethnique).

Par délibération n° 80 du 26 mai 2003, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre l'état, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre. Cette convention déterminait les conditions de mise à disposition du lieu par la ville d'Apt, l'organisation du partenariat entre la Ville d'Apt, la DRAC Paca et le Vélo Théâtre ainsi que les droits et obligations du Vélo Théâtre. Cette convention a été établie pour une durée de deux années, à compter de sa signature, et renouvelable par tacite reconduction pour une période identique jusqu'au 31 décembre 2007.

Par délibération n° 187 du 30 novembre 2005, le conseil municipal a approuvé un avenant à la convention d'objectifs conclue en 2003 aux fins de clarifier et de redéfinir, à la demande du Vélo Théâtre, les missions de l'association et les conditions du soutien de la Ville et de l'Etat.

Par délibération n° 565 du 17 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre pour la période 2008-2010. Cette convention redéfinit les missions attribuées au Vélo Théâtre, les conditions de soutiens de la ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre, la possibilité au 31 décembre 2008 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 652 du 23 avril 2008, le conseil municipal a approuvé la modification de la convention d'objectifs 2008-2010 conclue en 2007. Cette nouvelle convention pour la période 2008-2010 souhaitée par l'Etat garde les conditions dans lesquelles l'Etat et la ville d'Apt accordent leur soutien à l'association.

Par délibération n°1132 du 1° février 2011, le conseil municipal approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la ville d'Apt et la Compagnie Vélo Théâtre pour la période 2011-2013. Cette convention redéfinit les missions attribuée au Vélo Théâtre, les conditions de soutien de la ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre, la possibilité au 31 décembre 2011 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de cette convention, la ville d'Apt affirme sa volonté de soutenir le projet de restauration énergétique porté par l'association Vélo Théâtre par un financement d'une subvention d'investissement à hauteur de 85000€

Ces travaux de restauration énergétique font suite à l'étude réalisée dans le cadre de l'appel à projet de la Région « Amélioration des performances énergétiques des sites et équipements naturels ».

Or suite à des dégradations liées à des infiltrations, il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la couverture de l'atelier 5 (partie du vélo théâtre utilisée pour les cuisines et répétitions).

A cet effet, il est proposé au conseil de verser à l'association Vélo Théâtre une subvention d'investissement complémentaire à hauteur de 17 000 euros.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve l'avenant de la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

Dit que la ville financera à hauteur de 17 000 euros (dix sept mille euros) en complément des 85 000 euros (quatre vingt cinq milles euros) pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'atelier 5 en parallèle avec la phase des travaux de restauration énergétique du bâtiment du Vélo Théâtre dans le cadre du projet AGIR,

Dit que la ville autorise l'association Vélo Théâtre à piloter et réaliser les différents travaux d'amélioration énergétique du bâtiment dans le cadre du projet AGIR et de la réfection de la couverture de l'atelier 5,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL